

## Recommandations départementales en natation

L'enseignement de la natation dans les établissements scolaires des premier et second degrés est régi par la circulaire n° 2011-090 du 7-7-2011. Apprendre à nager est une priorité nationale.

Les programmes pour les cycles 2 et 3 apparus au Bulletin Officiel n° 11 du 26/11/2015 précisent qu'en cycle 2 « une attention particulière est portée au savoir nager » et qu'au cycle 3, « dans la continuité du cycle 2, savoir nager reste une priorité ».

Enfin l'arrêté du 9-7-2015 définit le contenu de l'Attestation Scolaire « Savoir Nager » (ASSN) et son mode de validation. Cette attestation dont l'obtention est un objectif pour le nouveau cycle 3 (CM1, CM2, 6<sup>ème</sup>) permet notamment à l'élève d'accéder à toute activité aquatique ou nautique à l'école ou à l'extérieur de l'école.

### 1) Textes en vigueur

Cycle	Contenus d'enseignement	Test
CP/CE1	Programmes 2008 : BO HS du 19 juin 2008 Progressions 2012 : BO n°1 du 5 janvier 2012 CP et CE1	Savoir Nager palier 1 (SN1) au CE1 : BO n°28 du 14 juillet 2011
CE2/CM1/CM2	Programmes 2008 : BO HS du 19 juin 2008 Progressions 2012 : BO n°1 du 5 janvier 2012 CE2, CM1, CM2	Savoir Nager palier 2 (SN 2) au CM2 BO n°28 du 14 juillet 2011
		Attestation Scolaire du Savoir Nager (ASSN) : BO du 23 juillet 2015 pour les CM1 et CM2
<b>NB 1</b> : Les élèves de CE2/CM1/CM2 travaillent le SN2		
<b>NB 2</b> : Les élèves de CM1/CM2 peuvent, selon leur potentiel, passer le test ASSN (en partie ou en totalité)		
<b>NB 3</b> : Le test des activités nautiques (BO n°22 du 8 juin 2000) pour la pratique de la voile, canoë, aviron... reste valide.		

Remarque : les textes parus avant les nouveaux programmes de 2015 sont restés sur les anciens cycles. Malgré cela les contenus restent à ce jour en vigueur.

### 2) L'Attestation Scolaire du Savoir Nager (ASSN)

- Applicable à la rentrée 2015 pour les CM1, CM2 et 6<sup>ème</sup>
- Attestation officielle reconnue au-delà de l'école pour la pratique des activités nautiques
- Des valideurs identifiés : PE et MNS agréés pour le premier degré
- A ajouter au livret scolaire de l'élève

### 3) La nature du test ASSN

Parcours à réaliser en continuité, sans reprise d'appuis au bord du bassin et sans lunettes :

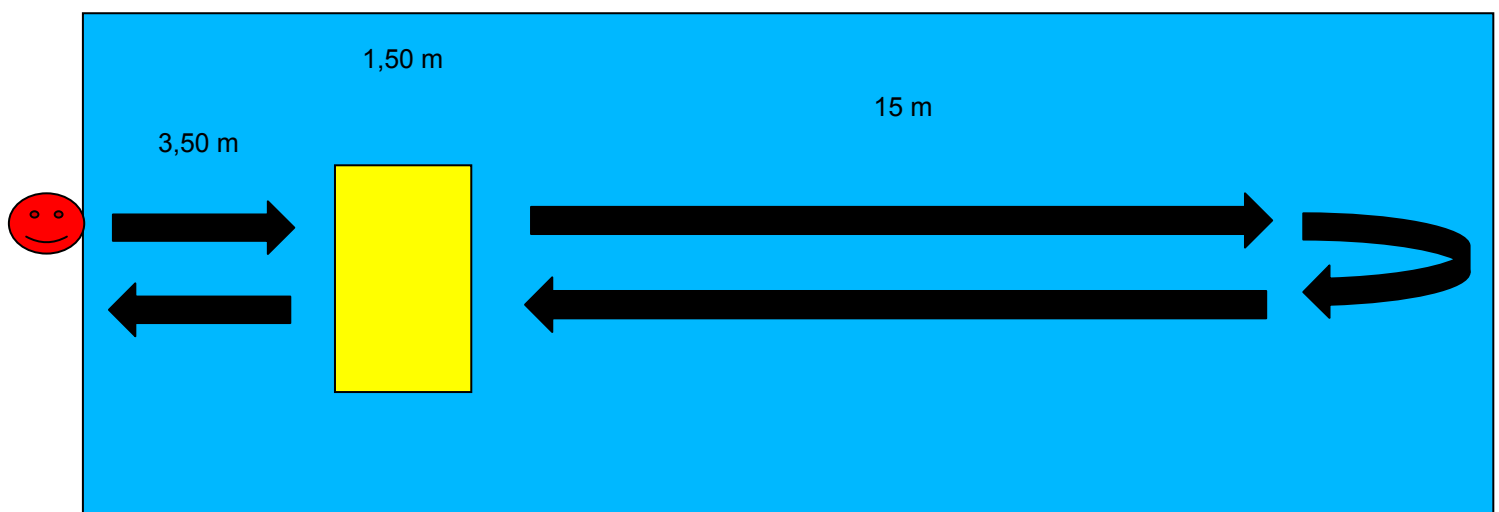
- à partir du bord de la piscine, entrer dans l'eau en chute arrière ;
- se déplacer sur une distance de 3,5 mètres en direction d'un obstacle ;
- franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1,5 mètre ;
- se déplacer sur le ventre sur une distance de 15 mètres ;
- au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplace vertical pendant 15 secondes puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres ;
- faire demi-tour sans reprise d'appuis et passer d'une position ventrale à une position dorsale ;
- se déplacer sur le dos sur une distance de 15 mètres ;
- au cours de ce déplacement, au signal sonore réaliser un surplace en position horizontale dorsale pendant 15 secondes, puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres ;
- se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète ;
- se déplacer sur le ventre pour revenir au point de départ.

Départ chute  
arrière

Franchir l'obstacle en  
immersion

Sur le ventre  
Au signal surplace vertical 15''

Demi-tour sans reprise  
d'appui. Passer sur le dos




Sur le ventre

Franchir l'obstacle en  
immersion sur le ventre

Sur le dos  
Au signal surplace horizontal dorsal 15''

#### 4) Modèle d'attestation à joindre au livret scolaire

### Recto

Académie de  _____	Cachet de l'établissement et signature du directeur de l'école ou du chef d'établissement	<i>Attestation scolaire « savoir-nager »</i>	PHOTO
		NOM : _____	
		Prénom : _____	
		Date de naissance : __ / __ / _____	
		École / collège : _____	
 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE			

### Verso

*Attestation scolaire « savoir-nager »*

Le professeur des écoles et le \_\_\_\_\_, ou le professeur  
d'éducation physique et sportive<sup>(1)</sup>, certifient que l'élève  
\_\_\_\_\_ maîtrise le savoir-nager défini par l'arrêté du 8  
juillet 2015 (parcours de capacités, connaissances et attitudes).  
le \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_\_

Noms et signatures du

Professionnel agréé (et titre)	Professeur
--------------------------------	------------

(1) compléter ou rayer la mention inutile

## 5) Modèle de fiche d'évaluation

### a. Connaissances et attitudes

S'assurer au cours du module natation que les élèves sont capables de :

- |   |                          |
|---|--------------------------|
| - Savoir identifier la personne responsable de la surveillance à alerter en cas de problème                           | <input type="checkbox"/> |
| - connaître les règles de base liées à l'hygiène et la sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé | <input type="checkbox"/> |
| - savoir identifier les environnements et les circonstances pour lesquels la maîtrise du savoir-nager est adaptée     | <input type="checkbox"/> |

### b. Le test en lui-même

Ecole :	Aller						Retour				Test validé
Classe :											
NOM Prénom	Chute arrière	Déplacement 1,50m ventral	Immersion	15 m ventral	Surplace vertical 15"	Demi-tour et passage sur le dos	15 m dorsal	Surplace horizontal dorsal 15"	Immersion	Déplacement 1,50m ventral	

Test réalisé le..... à la piscine de.....

Nom et signature de l'enseignant

Nom et signature du MNS agréé